

3/Crédits d'actions locales (CAL) 2021

La réserve de 6 % ne sera pas levée (soit 960 €), le budget 2021 s'élève donc à 15 040 €.

La répartition du CAL 2021 se décompose de la manière suivante :

- Actions retraités :

repas de Noël sur le secteur d'Aurillac le 25 novembre avec 91 participants dont 5 issus du secteur de Mauriac pour une subvention de 2 052 €.

repas de Noël sur le secteur de Saint Flour le 26 novembre avec 17 participants pour une subvention de 311 €.

Chaque participant recevra un mini coffret 3 chocolats pour un montant total de 220,20 €.

-Actions actifs :

action en faveur des étudiants sous forme de bon cadeau, 27 demandes pour 810 €.

action Kadodrive, 22 demandes pour un total de 1 064,8 €.

atelier culinaire, 9 participants dont 4 retraités pour 180 €.

Karting le 16 octobre, participation de 35 € par adulte et 25 € par enfant (24 adultes et 13 enfants) pour un coût total subventionné de 1 165 €.

-Arbre de Noël :

Séance de cinéma le 8 décembre (film Clifford) pour un coût de 828 €

commande E-carte cado : 4 520 €

commande friandises 448 €

apéritif et goûter 428,80 €

concours de dessin 200 €.

total : 6 424,80 €

Il reste un CAL disponible de 2 812,20 €. Une action en faveur de tous les agents a été décidée pour la fin d'année.

Mme BENOIT signale que l'action « j'apprends à nager » action financée par le Fonds d'initiative local, est reconduite en 2022. Les bons seront à utiliser avant le 30 juin sans report possible.

4/Questions diverses

Mme FRIAA (CGT) demande quelles sont les démarches à réaliser pour la prise en compte du remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents à compter de janvier 2022.

Mme MIALOU répond qu'aucune directive n'est encore parvenue au service RH.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que son organisation syndicale revendique l'intégration, en tant que membre, des retraités au sein du CDAS. Il précise que cette demande est d'autant plus légitime dans le Cantal que le nombre de retraités est deux fois supérieur au nombre d'actifs. Il regrette cette situation qui est due, non pas à l'allongement de la durée de la vie, mais la conséquence des réformes successives qui, en quelques années, ont fait chuter le nombre d'actifs de plus de la moitié.

Mme BENOIT indique que cette demande sera transmise au CNAS.

Une prochaine séance du CDAS est prévue le 15 février 2022.

Sans autre question diverse, la séance est levée à 10h30.

***Les mandatés CGT Finances : Sylvie Friaa -Daniel Hinderschid
N'hésitez pas à nous solliciter pour toutes questions ou précisions !***